lans les pays s avoir dans on, ou des s par fix ci-

ionnés de la s fixés : dans

eats de réfi-de la répus par l'accu-

- VII. Les ortées devant

affemblés de été décidées l'heure de la

on prise dans ent & fecrérois mois de e émeute, ou

bateurs, fen

18 ans & au-blication dell co nmune o , de son nom, voirs civiques s, il lui fen voyageurs ou

à leur voyage,

voir des lettres

vention & les

me & filence

a recu , hier nce une deser

ert de quelques

oix rigoureules tent : dans l'au-

rois dépêches;

la nécessité de

pris la résolucommandée par

nemie; mais la

e par Miranda; : la perte de le maréchalhinski & Duya

e le courage des

ers; il demande

e que l'on doit

ion dans un pay défordres, Dan

tre de quelque

troifieme lettre

te contusion at

coups de sabre

s yeux : l'arme

alines. uerre & de légi

un projet de le

te à demain).

E S.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

POLITIQUES NOUVELLES NATIONALES ET ETRANGERES.

Du SAMEDI 23 Mars 1793, l'an 2º. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne Gazette Universelle, dont l'abonnement commençoit au 1er. Février 1792 pour un an, & au 1er. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuil e jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement sinissoit les 1er. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les évé-

incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finison les 1. Decembre & Janvier derniers, le precis de tous les evenemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des Nouvelles Politiques, du 1er. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le premier Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveller au planot, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des Nouvelles politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être a dressés au citoyen Fontantlle, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1er. d'un mois, & 00 ne regoit point de billets de Caisse particulieres, ni les lettres non-assent les.

AMERIQUE.

Extrait d'une lettre de Kinflown , dans l'isle de S.int-Vincent . du 26 janvier.

Le vaisseau du roi la Providence, commandé par le capitame Biigh, & le brig l'All'Itance, viennent d'arriver ici, chargés de plants de l'arive-à-pain, & de plufieurs autres végétaux précieux. Ces deux bâtimens étoient partis d'Angleterre le 22 août 1791; ils arriverent à O ahiti le 10 avril 1792, & après avoir rempli l'objet de leur voyage, ils en partirent le 19 juillet. Amili cette expédition s'est exécutée en dis-luit nois, sans qu'on ait perdu plus d'un seul homme des équipages par maladie. Trois cents plants de l'arbre-à-pain sont arrivés ici dans le meilleur état possible, & secont distribués dans les différentes illes : un nombre égal sera porté à la Jamaïque par le capitaine Bligh, qui part demain ou à la Jamesque par le capitaine bigu, qui part dellatte da après; & qui se rendra ensuite en Angleterre. Cette transplantation d'un arbre si précieux sera d'un avantage inestimable pour toutes nos isses, en leur assurant un corps de sub-situance indépendant de tout securs étranger. C'est au roi production de la course d'avant de la course de lui-même que nous en devons le projet & les moyens d'exécution, &c.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 15 mars.

Le procureur-général du roi vient de saisir à la banque d'Angleterre 400 mille dollars que deux négocians de Londres y avoient déposés. On prétend que cette somme appartient au gouvernement françois, & qu'en conséquence on peut la saisir comme les François se sont emparés des vaisseaux anglois qui étoient dans leurs ports. Un jury anglois jugera cette affaire : s'il est vrai qu'on exigera des négocians qu'ils s'engagent per ferment à dire à qui cette somme appartient, l'affaire sera bientôt jugée. L'inquisition du gouvernement actuel ne respecte pas même le dépôt sacré de la banque, qui n'avoit jamais été violé jusqu'à présent. — Les vaisseaux de S. M. ont dési orients par le partier de la value de sacrés de la banque. dejà pris plus de 30 corsaires françois : ce sont les cutters, dont on arme un grand nombre, qui ont fait la plupart de

ces priscs. On n'apprend pas qu'aucun vaisseau de la marine nationale françoise ait paru dans le canal de la Manche, & qu'elle ait fait des prises : cependant on avoit annoncé que les François seroient la guerre uniquement au commerce bri-

L'escadre du contre-amiral Gardner a mis à la voile de Portinouth le 12 : elle est composée de la Queen de 98 canons, contre-amiral Gardner; l'Orion, capitaine Duckvorth; & le Puissant, capitaine Hicks, de 74 canons; l'Héroine, capitaine Gardner; & l'Iphigenia, capitaine Saint-Clair, de 32 ca-nons; & le Rattlesnake, de 16 canons, capitaine Morat. On vient de donner les ordres d'armer immédiatement les vaisseaux suivans: le Culladen, l'Alcide, le Mornach, le Berwich & le Terrible, de 74 canons; l'Ardent & le Saint-Alban, de 64 canons. Le contre-amiral Gell a déjà hissé son pavillon à bord du Saint-Georges, de 96 canons : on croit que cette flotte est destinée pour la Méditerranée. — Le gouvernement vient d'établir un paquebet, qui ira de Hall à l'Ebe : il vient aussi d'augmenter de deux paquebets le nombre de ceux qui vont d'Harwich à Helvet-Sluis. Il paroît qu'il a l'intention de laisser avec la France le moins de communication possible. Lo bill qu'on va proposer au parlement, pour empêcher toute correspondance suspecte de trahison avec les ennemis de l'Angleterre, en est une preuve bien évidente. Il est à craindro qu'on n'établisse des regles, d'après lesquelles on pourra regarder comme traitres ceux même qui se borneroient à mander

les nouvelles publiques.

Les lettres d'Allemagne annoncent que les puissances alliées se proposent, dans cette campagne, de suivre une tassique qui empêchera les François de tirer aucun avantage de seur excellente artillerie: elle consiste à les attaquer avec beaucoup d'ardeur & d'impétuosité, & à ne point être long-tems en présence, sans en venir aux mains. On répete que si, à Jemmape, les Autrichiens avoient attaqué les François, ceux-ci n'auroient pas été vainqueurs. Ce qui vient de se passer dans les Pays-Bas, prouve qu'on a réellement adopté un nouveau système pour cette campagne. Quelles que soient les vues & les espérances des puissances coalisées, il est certain que les François savent aussi saire usage de l'arme blanche, & il ne sera pas facile de les vaincre tant qu'ils ne seront pas surpris, & qu'ils auront des forces à peu-près égales à celles de

leurs ennemis.

On a appris ici avec plaifir que les François ont déclaré la guerre à l'Espagne. On ne doute plus que cette puissance ne s'allie enfin avec l'Angleterre; ce qui faisoit depuis longtems l'objet principal de la politique du cabinet de Saint-James. Les hommes éclaires ne croient pas cependant que jamais ce cabinet agisse de bonne - soi avec ce nouvel allie, & qu'il lui fasse part de ses véritables vues. L'Angleterre ne peut pas vouloir rétablit la maison de Bourbon en France, & laisser à la France tous les moyens que lui donnent son étendue & son immense population. Un Bourbon, roi de France, redeviendroit-bientot l'allié du Bourbon, roi d'Efpagne; leurs intérêts de famille & d'état les rapprocheroient nécessairement, & ils servient bientot réunis contre l'Angleterre, leur ennemi naturel. Le cabinet de Saint-James eit trop éclairé pour ne pas le prévoir : ainsi son intention évidente est de démembrer la France avant d'y rétablir la monarci le. Quelques émigrés, fixés à Londres, ne pouvant se dissimuler que rien n'étoit moins pur & moins désintéressé que la condute de l'Angleterre depuis la révolution, témoignoient leurs craintes à M. de Breteuil. Ce bon & loyal François convint qu'il en coûteroit beaucoup à la France; mais il dit que, sans l'Angleterre, jansais la coasition n'auroit été générale, & que jamais ni les Bourbons ni les émigrés ne rentreroient en France.

Les papiers ministériels annoncent qu'une flotte composée de huit vaisseaux de ligne anglois, & de douze vaisseaux de ligne espagnols, avec un nombre proportionné de frégates, ne tardera pas à se rendre dans la Méditerranée; & Pon espere ici que leur arrivée sera changer de ton à quelques états d'Italie, qui ne professent la neutralité que par

crainte.

Le ci-devant archevêque de Narbonne, oncle du lord

Dillon, a été présenté au roi avant-hier. Le goût des paris pour les sujets souvent les plus bisarres, fe soutient toujours dans ce pays-ci : en voici un exemple : il y a quelques jours que le colonel Cosmo-Gordon paria qu'il feroit à pied cinq milles dans une heure, sur le chemin d'Usbridge. Le pari étoit confidérable, & beaucoup d'autres s'y joignirent. La course s'exécuta le jour même. Le colonel parcourut avec facilité les cinq milles en 56 minutes & demie. Ce qui releve la frivolité d'une parcille gageure, c'est que le montant en étoit destiné à grossir le tonds qu'on leve par souscription, pour le bénésice des veuves des soldats & matelots qui périront dans la guerre.

PROVINCES-UNIES.

De Vanlo, le 6 mars.

Nous avons perdu les François de vue; mais nous n'oublierons de long-tems la désolation qu'ils ont répandue ici le 3 de ce mois. Les François entourerent ce jour-là notre ville. La canonnade dura depuis le matin jusqu'au soir : 600 bombes, à ce que l'on assure, répandirent ici l'incendie les plus belles maisons surent toutes ou consumées ou en-; dommagées, & particulièrement le couvent des Franciscains & lieux circonvoifins du côte de la Mule. Les Pruffiens eurent eux-mêmes à souffrir du feu des batteries, & perdirent leur brave commandant Nievenheim : mais les François ayant eux-mêmes été attaqués avec succès du tôté de Ruremonde, & en ayant été chassés, tout ce pays est en-tièrement délivré des ennemis. Le prince de Brunswick a passe la Meuse avec la plus grande partie de son armée, & va sur le territoire hollandois trouver l'ennemi du côié de Bréda, afin d'empêcher ses progrès & de le couper dans sa

FRANCE.

De Paris, le 23 mars.

Le zele des magistrats a dissipé les craintes que l'on avoit curs, il y a quelque tems, sur les subsistances. Les approvisionnemens s'accroissent enaque jour : le 19 de ce mois, il est arrivé encore 10 mille sats de très-belle farine, & plus de 500 boulangers en iont fournis.

Les enfans aveugles ont donné, mercredi dernier, en l'honneur de Michel le Pelletier, une sête dont ils avoient eux-mêmes imprimé le prospectus. Des chants funebres & mélodieux l'ont ouverte : le buite de le Pelletier a été couronné & porté en triomphe dans l'église Saint Paul, au son de l'hymne des Marseillois, dont chaque spectateur répétoit le refrein.

COMMUNE DE PARIS.

Du 21 mars.

Deux députations ont é.é admises; la premiere a lu l'arrêté

« La société patriotique du Mail, considérant que, dans ces moniens difficiles, les ennemis de la chose publique n'ont que trop réussi à exciter des soulévemens; que la ville de raris paroît devenir leur point de ralliement, & que les recensemens saits jusqu'à ce jour n'ont point produit l'eff t qu'on devoit en attendre, a arrêté de nommer des commisfaires charges de se rendre au conseil général pour lui de mander qu'il soit formé à la commune un comité permanent qui correspondra secrétement avec ceux des 48 sections, & entendra avec eux, pour qu'au même jour & à la même heure, il soit sair dans chaque section, par chaque ca itaine, accompagné de plusieurs commissaires civils, des y sites domiciliaires, à l'effet de s'affurer des perfonnes suspectes à des armes de toute espece ». Le confeil n'a pris aucune détermination sur cette pétition.

La seconde députtaion étoit celle de la session des Gardes-Françoises; elle a fait part au conseil d'un extrait de ses dé-

libérations, ainfi concu:

"Un citoyen s'est levé & a dit : citoyens, ce n'est pas pour accepter un nouveau maître que vous avez adhéré avec enthousiasme au jugement qui a fait subir à Louis Capet la peine de ses sortaits. Vous avez reconquis la souveraineté nationale dont le despotisme avoit enseveli les titres sous les marches du trône. Ce n'est pas pour quelques ambirieux que vous avez combattu le 10 août il s'en présente cependan; & ceja leurs complices se flattent de réaliser leurs coupables projett. Déjouons leurs complots liberticides, imitons le bo exemple que vous a donné la fection du Théatre Francois: est encore glorieux de marcher dans le second rang à la conservation de la fouveraineté. Jurons donc en face de l'évangile des François, de la déclaration des droits de l'homme, de poignarder le premier qui, sous le nom de dictateur, de tribun, de régulateur, tenteroit d'usurper la plus légere portion de souveraineté. L'assemblée s'est levée par un mouvement una nime, & a juré de po gnarder le premier qui, sous le nom de dictateur, de tribun, de régulat ur, tenteroit de s'emparer d'une portion de la souveraineté nationale ».

Le consoil a applaudi aux principes dévelops és dans cet arrêté, & en a ordonné la mention civique au proces-verbal.

M

V

re

· CONVENTION NATIONALE.

(Presidence du citoyen Gensonne').

Supplement à la seance du jeudi 21 mars.

Sur un rapport du comité des contributions, on a rendu le décret dont voici les principales dispositions :

Les approle ce mois, il ie, & plus de

dernier, en nt ils avoient funebres & r a été cou-Paul, au fon iteur répétoir

re a lu l'arrêté

que, dans ess ublique n'ont e la ville de, & que les produit l'. If t de s commispour lui de permanent l'eccions, & à la meme que cu itaine, es y lites doupectes & des une détermi-

it de ses dé-

eft pas pour ere avec enuis Capet la veraineté naitres fous les mbitieux que e cependant; ars coupables mitons le bel e François: il rang à la conde l'évangile nme, de poir, de tribu e portion de veinent unafous le nom

es dans cet es-verbal.

de s'emparet

rs.

Des cavali

1°. La contribution fonciere est maintenue; le comité des finances présentera un projet pour en fixer le taux durant la présente année, ainsi que pour céterminer les sois additionnels, & les bonifications qui peuvent s'opérer en 1794.

2°. Afin de parvenir à une répartition exacte, il lera procédé à la confection d'un cadastre général des terres ou biensfonds dans toute la république; le comité des sinances pré-

sentera le plan de ce cadaitre.

3°. En attendant la consection du cadastre, on rectifiera, d'après le plan que le comité des finances est chargé de presenter, les matrices des rôles quant à ce qui regarde la con-

tenance & le produit net des tonds.

4°. La contribution fonciere est maintenue; le taux pour 17 3', les sols additionnels & les améliorations en leront proposes par le comité des finances.

5°. Les droits de patentes sont supprimés, à compter du premier janvier dernier; en consequence, les revenus d'industrie & autres seront pris en considération pour les cottes de contribution mobiliaires.

6°. Les droits d'enregiltrement, ceux d'appotheque & de douanes sont conservés; le même comité présentera des vues sur leur amélioration, ainsi que sur celle des recettes provenant des postes & messagerie.

7°. Pour suppléer au desicit des années 1791 & 1792, & pour atreindre à une répartition plus exacte, il sera étable un nouvel impôt gradué & progressific sur le luxe & les richesses tant foncieres que mobiliares: le comité des sinances présentera incessamment le pian de cet impôt.

Le ministre de la marme écrit que le capitaine Dumont a

Le ministre de la marine écrit que le capitaine Dumont a conduit heureusement à Brest un convoi parti du golté de Gascogne.

Les commissaires dans le département du Nord ont fait mettre en arraftation le commandant temporaire de Valenciennes. Ceux du département de la Moscile annoncent que les forcissations de Meta ront en bon état.

Le ministre des affaires é rangeres envoie des pieces relatives au vœu de réumon exprimé par diverses communes du Tournaisses.

Le ministre de l'intérieur rend compte des mesures prises pour acheter des grains en pays étranger; il pense que la neutralité avec les villes aniéatiques laciniera beaucoup ces mesures : à l'appui de cette observation de Garat, le ministre des affaires étrangeres communique un mémoire qui constate que les Etats-Unis d'Amérique & les villes aniéatiques sont les seules puissances qui aient accueilli le decret sur l'abolition de l'armement en course.

sur l'abolition de l'armement en courfe, Les admi: litrareurs de la Mayenne écrivent que les révoltés ont été repoussés à Laval et à Château-Gontier : ceux de la Sarthe annoacent aussi la déroute des brigands vers la ville du Mans.

Sur la proposition de Guiton-Morveau, la convention décrete que les ci-devant eccléssastiques ou religieux qui volent à la désense de la patrie, conserverent leurs traitemens ou pensions.

Immediatement après la lecture des lettres des généraux, Marat monte à la tribune : après avoir représenté que la révérité de la soi ne devoit pas seulement tomber sur les soidans coupables, mais qu' lle devoit frapper se écualement quelques ches perfiles, dont la conduite criminelle saisoit casomnier les déenseurs de la patrie, l'opinant demande à présenter au comité de sûreté générale un plan dont l'exécution devoit rendre nos frontieres impénétrables à l'eunemi. Le président représente à Marat que chaque membre de la convention est libre de communiquer avec le counté de désense générale.

Des cavaliers volontaires du département du Calvados dé-

filent en présence de la convention; ils assistent à une cérémonie touchaute & sublime; ils voient couronner le jeune Lavigne par le président, qui donne ensuite l'accolade au pere de ce héros : on sait que le pere & ses quatre sils servent dans les armées de la république.

Copie de la lettre du général Dumouriez, datée de Tirlemont... le 19 mars, lue dans la même séance.

« C'est avec bien de la douleur, citoven ministre, que je vous rends compte de l'échec funcste que je viens de recevoir. Vous aurez yu, par mes lettres d'hier, que mes pressentimens à cet égard ne se sont que trop justifiés. Sur la nouvelle que jai reçue des dangers de Nanur, & de l'approche d'un corps de près de 10 mille hommes qui se dirigeoir sur Bruxelles & Louvain, j'ai cru ne pouvoir sauver la chose publique qu'en dépostant l'ennemi de son camp de Nervengen; j'ai fait un plan d'attaque sur la gauche de l'ennemi : la division du centre attaquoit sur Nervengen, & la gauche commandée par Miranda & Champmorin attaquoir sur le village de la droite & le centre ont eu quelques succès, quoique l'infanterie se soit repliée deux sois, & qu'elle ait été chasse du village de Nervengen; l'attaque de gauche a été malheureuse. La retraite s'est faite avec confusion jusques derrière Tirlemont & peut-être plus loin.

Le maréchal-de-camp Melen, commandant l'artillerie, a été tué, & deux officiers-généraux ont été blenés dans cette retraite, ou plutôt dans cette fuite. Nous avons perdu beaucoup de monde & pluficurs pieces de canon, dont 3 de 12. Jignorois cette déroute, & je comptois attaquer deniam marin pour completter la victoire, loriqu'inquiet de ne recevoir aucune nouvelle de Miranda, & entendant murmurer qu'il s'étoit retiré, j'ai quitté à la nuit tombante la partie victorreufe de l'armés, pour venir favoir des nouvelles de la gauche; je fus étonné de venir jusqu'à Tirlemont, sans trouver aucun corps. J'ai donné ordre à Miranda de reprendre son poste sur les hauteurs de Sainte-Marguerite pour couvrir la retraite.

» Je vais reprendre le camp de Louvain pour couvrir Bruxeiles & Malmes. Je ne puis vous céler que le mal & la déforganifation font à leur comble; je crains les fuites functies de cette retraite, dans un pays dont nous avons foulevé contre nous les habitans par le pillage & l'indificipline. Je ferai tout ce que je pourrai pour lauver l'armée qui m'a témoigné beaucoup de confiance. Je men rapporte à lon jugement. Je me foumettrai très-franchement à l'examen le plus fèvere, & je demanderai moi-même un confeil de, guerre pour juger tout ce que j'ai lait. Trop heureux fi le facrifice de ma vie peut être unle à la liberté; que je la perde en combattant pour la patrie, ou condanné par elle, je ne crains ni les jugemens de mes concitoyens, ni celui de la positérité.

"Vous jugez que la perte a dû être confidérable, elle est au moins de 2 mille hommes. Je dois rendre justice au soldar le plus brave de l'univers, mais il manque d'officiers expérimentés; je propose la suppression du mode d'élection. L'élection ne donne pas les talens, ne commande pas la confiance p n'obtient point la subordination »,

Seance du jeudi 21 mars, au foir.

L'appel nominal, pour le renouvellement du bureau, aporté Jean-de-Bry à la présidence; les trois nouveaux secrétaires sont la Revelliere-Lépau, Boyer-Fonfrede & Garan de Coules.

Granet propose de saire lire une pétition ou adresse des sections de Marseille : Charlier , secrétaire , sait lecture de

cette lettre, dans laquelle on remarque les expremons fuivantes: « O vous! qui avez voté l'appel au peuple, votre perfidie est à son comble; les revers passagers qu'éprouvent les François, ne font que creuser l'abime qui doit engloutir les traîtres: fuyez; nous ne pouvons reconnoître pour représentans de la nation que ceux qui siegent sur la montagne tutelaire : fuyez, ou redoutez la vengeance nationale ». Quelques membres ayant demandé l'impression de cette piece, ceux qui siégent dans la partie opposée à la montague se sont levés simultanément, & ont demandé la convocation des assemblées primaires pour l'élection de nouveaux représentans du peuple. - Barrere demande que les auteurs de la petition soient improuvés, & qu'on écarte par la question préalable la proposition d'appeller une autre représentation : « La convention nationale, dit-il, est l'ancre qui peut seule sauver le vaisseau de l'état, battu par tant c'orages ». — Guadet propose le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse. « Décrétez donc d'accusation toutes les sections de Marfeille, dit Granet ». — Barbaroux observe qu'une erreur passagere ne doit pas saire oublier les nombreux services rendus à la patrie par la ville de Marseille; il pense qu'il est dans la convention des hommes qui n'ont plus la confiance de leurs commettans, & il croit qu'il feroit utile qu'ils pul-fent ceder la place à des hommes plus heureux. — Lassource donne connoissance de deux amendemens joints à l'adresse per quelques sections de Marseille; l'une de ces sections déclare qu'elle ne veut pas reconnoître les décrets à l'adoption desquels ont concouru les appellans. Une autre invite les Parifiens à se saisir des appellans, & à les renvoyer pieds & poings liés, dans leurs départemens respectifs. - Après quelquels débats, la convention improuve l'adresse de Marseille, & casse les arrêtés y relatifs qui pourroient avoir été pris par les corps administratifs, comme attentatoires à la liberté des opinions, à l'unité & à l'indivisibilité de la république.

Des commissaires de la convention écrivent que le général Massé, avec un corps de 1300 hommes & huit pieces de canon, a attaqué & défait les révoltés du département de la Vendée, leur a tué cent hommes, & a fait quelques pri-Sonniers.

(Presidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Seance du vendredi 22 mars.

Les professeurs du college de Meaux volent aux frontieres; on leur affure la jouissance du tiers de leurs traitemens, & la conservation de leurs places.

Gohier, nouveau ministre de la justice, vient remercier la convention, & lui fait part des mesures prises pour l'éta-blissement du tribunal révolutionnaire. — Liébaut, nommé président, & un autre citoven, nommé juge de ce tribunal, écrivent qu'ils n'acceptent point leur nomination.

Des chasseurs volontaires du département de la Gironde,

defilent & prêtent serment devant la convention.

Camus, revenu de la Belgique, rend compte de la situation des choses en ce pays; des ménagemens ramenent les Belges à de bonnes dispositions, & l'on parviendra à en faire des François. Au milieu même des infurrections, les commifsaires de la convention ont été respectés; le calme y regne maintenant: mais l'indiscipline & la désertion font de grands ravages dans nos troupes, à l'exception de celles qui font vers Namur, & dont la foumission aux loix égale le courage. - La convention approuve les arrêtés pris par ses com-

missaires dans la B. Igique, & renvoie au comité de la guern les observations de Camus.

Sur la proposition d'un membre, on décrete l'établissement d'un comité de salut public.

On met à la disposition du ministre de la guerre les fonds nécessaires pour l'organisation de deux compagnies de cava-lerie, déjà levé-s.

On ajourne une proposition faite par Fabre d'Eglantine, au nom du comité de désense générale, & tendante à desserer au ministre de l'intérieur 300 mille liv. pour dépenss secrettes, relatives à la tranquillité publique.

Les commissaires de la convention, dans le département de Mayenne & Loire, écrivent que les révoltes ont été défaits vers Angers : bientôt les deux rives de la Loire seront libres,

I

Pol

prè

aff

un

Ils

cro

arr

eff

à p mi

ho

po

fui po

im

OC

lib

& la communication avec Nantes sera rétablie.

Treilhard, Gossuin, Merlin & Robert, commissaires de la convention dans la Belgique, envoient copie d'une lettre adressée par Dumouriez au général Duval, commandant de Bruxellès. Dans cette lettre, datée du 20 de ce mois, Dumouriez se plaint de ce que la désertion de plus de 4 milles parachés la la commandant de la commandant de la commentant de ce que la désertion de plus de 4 milles controls de la commentant de la commentant de la commentant de commentant de la commentant de hommes lui a arraché, le 18 mars, la victoire certaine qui l'attendoir aux fameux champs de Nervingen. « La gauche, dit-il , m'a abandonné ; j'ai heureusement retire la droite & le centre en escarmouchant: l'ennemi, prenant le chemin de Saint-Thron, va bientôt m'attaquer ».

La convention décrete un grand nombre d'articles faisant suite à la loi contre les émigrés.

Séance levée à cinq heures & denne.

Avis. - Les rédécteurs de cette feuille croient ne pas devoir laisser ignorer au public que, depuis la loi qui enjoint aux membres de la convention nationale d'opter entre les fonctions de législateur & les travaux de journablite, le citoyen Monestier, député de la Lozere, a cesse de rédiger la partie relative aux séances de la convention, & que dorénavant il n'y aura aucune part.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris , six derniers mois 1792. Lettres H & J.

Detires II & J.
Cours des changes d'hier.
Amsterdam 28. Cadix 201.
11amoourg
Bondies 14 4. 3. Livourne 202.
Madrid 29 l. 5 f. Lyon, pay. de Janvier. 4. b.
COURS DES EFFETS PUBLICS.
Du 22 mars 1793, l'an 2e, de la république.
Actions des Indes de 2500 liv.
Emplaint dioctobre de 500 liv.
Emp. de 125 millions, dec. 1784 $5 \frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. $6\frac{1}{8}$. 6. 6 $\frac{1}{4}$. 6 $\frac{5}{8}$.
Sorties
Emplane de so millions, avec bulleting.
Them, land building, e
Idem, forti en viager 4. 3. 2. p.
Bulletins. 4 8 2 F
Reconnoissance de bulletins. 87.
Tracing Toring.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789 7 3. 2. P.
2, 2, b.